## Commune de Rochefort-en-Yvelines

## ARRETE MUNICIPAL

## DE FERMETURE PROVISOIRE DE LA MAIRIE

Le Maire de la commune de Rochefort-en-Yvelines,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les pouvoirs de police du Maire,

**Considérant** la nécessité de fermer la mairie de la commune de Rochefort-en-Yvelines, le samedi 2 décembre 2023 et le samedi 9 décembre 2023.

## ARRETE

**Article 1er** : La mairie de la commune de Rochefort-en-Yvelines sera fermée le samedi 2 décembre 2023 et le samedi 9 décembre 2023.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie de Rochefort-en-Yvelines et transmise à Mme la Secrétaire Générale de la Mairie qui sera chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rochefort-en-Yvelines Le 27 noyembre 2023

Le Maire

Sylvain LAMBERT